



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**POLITIQUE DE REMBOURSEMENT POUR
L'ACHAT OU LA LOCATION DE COUCHES LAVABLES**

MARS 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. FONDEMENTS	3
But	3
Objectifs	3
3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ	3
4. PRODUITS ADMISSIBLES	3
5. PIÈCES JUSTIFICATIVES	4
6. ÉTUDE DE LA DEMANDE	4
7. MONTANT ATTRIBUÉ	5
8. REMISE DU REMBOURSEMENT	5
9. FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT	6
10. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DISPOSITIONS FINALES	7

1. INTRODUCTION

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac a adopté sa politique de remboursement pour l'achat ou la location de couches lavables en 2011. Désirant encourager leur utilisation, elle octroie, aux familles qui résident sur son territoire, une aide financière pour l'achat ou la location de ce type de couches. En effet, les couches lavables sont avantageuses pour l'environnement, confortables pour l'enfant et plus économique pour les parents. En 2023, elle a voulu bonifier ce programme pour y inclure la confection et la location de couches lavables ainsi que les culottes d'entraînement et les couches maillot lavables.

2. FONDEMENTS

But

Cette politique a pour but d'encadrer les demandes de remboursement d'une partie des frais d'acquisition, achat, location ou fabrication, de couches et de culottes d'entraînement lavables.

Objectifs

- Favoriser l'utilisation des couches lavables par les marthelacquois;
- Diminuer la quantité de matières résiduelles acheminées à l'enfouissement;

3. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être résident de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac;
- Être détentrice de l'autorité parentale d'un enfant âgé de 36 mois ou moins en date du dépôt de la demande;
- Avoir fait l'achat de couches lavables neuves ou de seconde main au courant de l'année de la demande. Elles doivent obligatoirement être achetées au Québec et doivent obligatoirement être un produit commercialisé et conçu à cette fin par son fabricant et être destiné aux enfants;
- Avoir fait la location de couches lavables au courant de l'année de la demande. Le service de location doit obligatoirement se faire au Québec;
- Avoir fait l'achat de produits de confection au courant de l'année de la demande. Ils doivent obligatoirement être achetées au Québec et doivent obligatoirement être un produit commercialisé et conçu à cette fin par son fabricant et être destiné aux enfants;
- Une seule demande de remboursement par enfant par année.

4. PRODUITS ADMISSIBLES*

- Couches lavables (neuves ou de seconde main)
- Culottes d'entraînement lavables

- Couches maillots lavables
- Tissus et accessoires destinés à la confection de couches lavables

*La liste des produits admissibles est non-limitative et la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac se réserve le droit de statuer sur l'admissibilité de tout produit faisant l'objet d'une demande d'aide financière dans le cadre de la présente politique.

5. PIÈCES JUSTIFICATIVES

Le formulaire de remboursement doit être accompagné des documents suivants :

- Preuve de résidence;
- Document pour identifier l'enfant, sa date de naissance et le lien avec le parent résident;
- Preuve d'achat de 200 \$ et plus (avant taxes) de couches lavables ou d'un service complet de location de couches lavables couvrant une période minimale de douze (12) mois (facture originale comprenant le nom de l'entreprise, les numéros de TPS et TVQ, la date d'achat, le nombre de couches lavables ou bien la durée du service complet de location de couches lavables). Pour les couches lavables de seconde main, une preuve d'achat avec l'annonce du produit et/ou une preuve de paiement (virement Interac). Pour les couches lavables confectionnées, une preuve d'achat de tissus et accessoires nécessaires à la confection des couches lavables ET une photo des couches confectionnées (la photo doit être signée et datée).

Le formulaire de remboursement peut être téléchargé à partir du site Web de la Ville.

Une fausse déclaration entraînera automatiquement l'annulation de la demande. De plus, dans le cas où le remboursement a déjà été octroyé au citoyen, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac émettra une facture au citoyen afin de récupérer la somme versée, le tout selon les modalités de facturation en vigueur à la Ville.

6. ÉTUDE DE LA DEMANDE

Chaque demande doit être accompagnée du formulaire prévu à cet effet entièrement complété ainsi que de toutes les pièces justificatives, au plus tard le 30 novembre de l'année suivant l'achat ou la location de couches lavables. Le Service de l'aménagement du territoire et du développement durable vérifie que la demande comprend tous les documents exigés, respecte tous les critères d'admissibilité et émet sa recommandation après analyse.

Lorsqu'une demande est incomplète ou ne respecte pas les critères d'admissibilité, une lettre est expédiée au demandeur en précisant les raisons du refus.

7. MONTANT ATTRIBUÉ

La Ville accorde un remboursement de couches lavables jusqu'à concurrence de 150 \$ par enfant par année.

La subvention ne peut dépasser le coût réel d'acquisition ou de location de couches lavables.

L'aide financière est accordée sous réserve du montant disponible au budget de la Ville.

8. REMISE DU REMBOURSEMENT

L'aide financière est versée dans les quatre-vingt-dix (90) jours qui suivent le dépôt de la demande conforme aux exigences de la présente politique sous forme de chèque libellé à l'ordre du résident et transmis à l'adresse de celui-ci, tel qu'identifié sur le formulaire.

9. FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT



Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT / Couches lavables

Limite d'un remboursement de couches lavables par enfant, par année.

ENFANT		
Nom _____	Prénom _____	Date de naissance (Âge maximum : 16 mois) _____/_____/_____ <small>Jour Mois Année</small>
PARENT 1		
Nom _____	Prénom _____	
Adresse _____	Téléphone _____	
PARENT 2		
Nom _____	Prénom _____	Libellez le chèque au nom de : _____ (lettres, moulées)
Adresse _____	Téléphone _____	
L'un des parents ou des tuteurs légaux doit résider sur une base permanente dans la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac		
<p>Joindre à la présente demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Preuve d'achat ou de location de 200 \$ et plus de couches lavables ou d'articles de confection (avant taxes); <input type="checkbox"/> Preuve (1) de résidence : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Compte de taxes municipales ou scolaires de l'année en cours <input type="checkbox"/> Facture de services publics (moins de 3 mois) <input type="checkbox"/> Acte notarié s'il s'agit d'un achat récent d'une propriété (moins de 3 mois) <input type="checkbox"/> Carte du citoyen <input type="checkbox"/> Document (1) pour identifier l'enfant, sa date de naissance et le lien avec le parent résident : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de naissance permettant d'établir le lien entre le citoyen et l'enfant <input type="checkbox"/> Une copie du jugement déclarant le citoyen comme tuteur de l'enfant (pour un tuteur légal) <input type="checkbox"/> Document Allocation familiale (Québec) <input type="checkbox"/> Document Allocation canadienne pour enfants (Canada) <input type="checkbox"/> Photo signée et datée des couches lavables confectionnées (si applicable). 		
ATTESTATION DU REQUÉRANT		
<p>En signant, je confirme que j'ai lu la Politique de remboursement pour l'achat ou la location de couches lavables.</p> <p>Je certifie que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts et complets. De plus, compte tenu des répercussions négatives et coûteuses sur les stations de pompage, je m'engage à ne pas mettre dans les toilettes les feuillets de fond de couches intégrés à celles-ci ainsi que les serviettes humides.</p> <p>Signature du requérant : _____ Date : ____/____/____ <small>Jour Mois Année</small></p> <p>La Ville n'est pas responsable des demandes perdues, mal acheminées, illisibles ou incomplètes. Elle se réserve le droit de prolonger le programme ou d'y mettre fin selon les fonds disponibles. Le formulaire de demande de remise doit être transmis à la Ville, au plus tard le 30 novembre de l'année suivant l'achat.</p> <p>Les demandes peuvent être acheminées par courriel à subventions@vsmll.ca</p> <p>Ou par courrier : Programme de remboursement pour l'achat de couches lavables. Service de l'aménagement du territoire et du développement durable 3000, chemin d'Oka Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0</p>		
À L'USAGE DE LA VILLE DE SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC		
Représentant : _____	Date réception demande : _____	
<p>Pièces justificatives remises :</p> <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Preuve d'achat <input type="checkbox"/> Photo (si applicable) <input type="checkbox"/> Preuve de résidence : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Permis de conduire <input type="checkbox"/> Compte de taxes municipales ou scolaires de l'année en cours <input type="checkbox"/> Facture de services publics (moins de 3 mois) <input type="checkbox"/> Acte notarié s'il s'agit d'un achat récent d'une propriété (moins de 3 mois) <input type="checkbox"/> Carte du citoyen <input type="checkbox"/> Document pour identifier l'enfant, sa date de naissance et le lien avec le parent résident : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Certificat de naissance permettant d'établir le lien entre le citoyen et l'enfant <input type="checkbox"/> Une copie du jugement déclarant le citoyen comme tuteur de l'enfant (pour un tuteur légal) <input type="checkbox"/> Document Allocation familiale (Québec) <input type="checkbox"/> Document Allocation canadienne pour enfants (Canada) 		

2023/03/06

10. ENTRÉE EN VIGUEUR ET DISPOSITIONS FINALES

La présente politique entre en vigueur dès son adoption par le conseil municipal et le demeure jusqu'à son abrogation par le biais d'une résolution dûment adoptée par le conseil municipal.

Le conseil municipal se réserve le droit de modifier la présente politique au besoin.

Adoptée le 8 mars 2023 par la résolution 2023-03-077.